

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Vendredi 28 mars 2014 à 19h

Salle du Conseil Municipal

Suite au scrutin du 23 mars 2014, le nouveau Conseil Municipal est convoqué par le Maire.
L'ordre du jour est le suivant :

1. Installation du Conseil Municipal suite au scrutin du 23 mars 2014.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Élection du Maire.
4. Fixation du nombre d'adjoints.
5. Élection des adjoints au Maire.

Le déroulement de la séance se décline comme suit :

- Allocution d'ouverture par M. le Maire sortant et installation du nouveau Conseil Municipal – Appel.
- Désignation du secrétaire de séance.
- Passation de la Présidence au doyen d'âge.
- Élection du Maire : vote à bulletins secrets.
- Fixation du nombre d'adjoints.
- Élection des adjoints au Maire : vote à bulletins secrets.

Monsieur Stéphane LEYENBERGER souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Discours d'ouverture :

« En ma qualité de Maire sortant, je suis heureux de vous accueillir dans cette salle des séances. La présence nombreuse du public à nos côtés montre l'intérêt que les Savernois portent à l'action municipale et plus largement à la démocratie.

Avant que l'on procède à l'installation du nouveau Conseil et à l'élection du Maire je veux saluer le travail qui a été réalisé ici même durant 6 années par la précédente assemblée - pendant les cinq premières années autour d'Emile Blessig.

Je veux relever l'assiduité constante de l'ensemble des élus dont l'implication a honoré le mandat qui leur avait été confié par les urnes. Et je veux saluer particulièrement les adjoints et conseillers municipaux, dans la majorité et dans l'opposition, qui ne sont plus autour de cette table ce soir, mais dont nombreux sont dans le public ce soir et je veux les en remercier.

Aujourd'hui, ce sont très largement de nouveaux élus - 25 sur 33 - qui vont prendre les décisions pour diriger notre Ville, et ce jusqu'en 2020.

Je suis heureux de pouvoir installer notre nouveau Conseil municipal, élu par les Savernois au 1^{er} tour de l'élection du 23 mars dernier.

Je rappellerai que lors de cette élection, dimanche dernier, ont obtenu pour la liste « Saverne en Transition » 578 voix soit 13,04% des suffrages exprimés, pour la liste « Saverne Naturellement » 1527 voix soit 34,45% et pour la liste « Saverne, l'avenir en marche » 2328 voix soit 52,52%.

Je voudrais également vous informer que nous avons enregistré la démission de Monsieur Thierry CARBIENER, de Madame Christa GANGLOFF, de Monsieur Eugène FUCHS et de Madame Elisabeth HAEMMERLIN, qui sont remplacés au sein de leur groupe par Madame Nadja DIETRICH et Monsieur Alain BOHN. »

1. Installation du nouveau Conseil Municipal.

Le nouveau Conseil Municipal sera installé à l'issue de l'appel.

M. LEYENBERGER procède à l'appel des conseillers qui formeront le nouveau Conseil Municipal de la Ville de Saverne :

- Madame Béatrice STEFANIUK
- Monsieur Laurent BURCKEL
- Madame Christine ESTEVES
- Monsieur Pascal JAN
- Madame Eliane KREMER
- Monsieur François SCHAEFFER
- Madame Françoise BATZENSCHLAGER
- Monsieur Dominique DUPIN
- Madame carine OBERLE
- Monsieur Jean-Claude BUFFA
- Madame Simone RITTER
- Monsieur Christophe KREMER
- Madame Estelle PUEYO
- Monsieur Christian KLEIN
- Madame Najoua DUMOULIN
- Monsieur Jean-Louis ZUBER
- Madame Wided EL OLMI
- Monsieur Cumaali CELIK
- Madame Isabelle JUNG
- Monsieur Christian OURY
- Madame Monique SCHEFFLER-KLEIN
- Monsieur Jean-Christophe ORTSCHAIT
- Madame Sophie NEU-FABER
- Monsieur Mathieu KILHOFFER
- Madame Brigitte MORTZ
- Monsieur Médéric HAEMMERLIN
- Madame Laurence BATAILLE
- Monsieur John JOHNSON
- Madame Nadja DIETRICH

- Monsieur Alain BOHN
- Monsieur Jean-Michel LOUCHE
- Madame Célien PENSALFINI-RAMSPACHER

Le conseil est au complet et M. LEYENBERGER le déclare installé.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 21121-15 du CGCT, un secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal.

M. LEYENBERGER propose que la benjamine du Conseil Municipal, à savoir Madame Wided EL OLMY, s'acquitte de cette tâche. Ceci est accepté à l'unanimité.

3. Election du Maire.

Il informe ensuite que la loi et l'usage veulent que le ou la doyenne de cette nouvelle assemblée préside l'élection du Maire, c'est pourquoi il a le plaisir de céder la parole à Madame Brigitte Mortz.

Allocution de Mme MORTZ :

*« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues élus,*

C'est à la fois un honneur et une joie pour moi de présider l'élection du 57^{ème} maire de Saverne depuis la Révolution française.

Si je suis la doyenne de cette future assemblée municipale, je suis aussi, comme beaucoup ce soir, une nouvelle dans cette Maison communale.

Alors, avec tout mon coeur mais aussi avec beaucoup d'émotion, je vais faire de mon mieux pour remplir le rôle qui m'est confié ».

Mme MORTZ donne lecture des articles suivants du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) qui disposent :

L 2122 - 1 du CGCT : *« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal. ».*

L 2122-7 du CGCT : *« Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

Mme MORTZ rappelle que pour l'élection du Maire, une déclaration de candidature n'est pas obligatoire. Peut donc obtenir des voix, tout conseiller municipal déclaré candidat ou non.

Mme MORTZ, Présidente de séance, énonce ensuite les modalités pratiques de l'élection.

Il convient tout d'abord de constituer le bureau composé de deux assesseurs au moins en plus du Président de séance.

Les assesseurs désignés sont :

1. M. John JOHNSON
2. Mme Céline PENSALFINI-RAMSPACHER

Le secret du vote sera assuré par un passage de chaque conseiller après appel de son nom dans la pièce voisine de la Salle du Conseil Municipal qui servira d'isoloir.

Une enveloppe de scrutin et un bulletin de vote sera mis à disposition de chaque conseiller municipal.

Une urne transparente sera déposée dans la salle de réunion. et après décompte des enveloppes de scrutin, il sera procédé au dépouillement.

Mme JUNG demande la parole.

« Stéphane LEYENBERGER est quelqu'un à l'écoute, très droit et motivé pour sa ville. Les Savernois l'ont bien compris. C'est pour cette raison que je propose Stéphane LEYENBERGER en tant que maire pour ce nouveau mandat ».

Mme MORTZ demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucun autre candidat ne se signale et Mme MORTZ propose de démarrer l'élection.

Résultats du vote de l'élection du Maire :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants:	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	6
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	27
e. Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

NOM	PRENOM	Suffrages en chiffres
LEYENBERGER	Stéphane	27

M. Stéphane LEYENBERGER ayant obtenu la majorité des voix est élu Maire et immédiatement installé.

La Présidence de la séance lui revient sans délai.

Mme MORTZ lui remet l'écharpe de Maire.

M. LEYENBERGER remercie Mme MORTZ et les assesseurs.

Discours de M. LEYENBERGER :

« Ce n'est pas la toute première fois que je suis élu maire en ces lieux, mais c'est la première fois que j'ai l'honneur d'y être élu avec la liste que j'ai conduite au lendemain d'un scrutin municipal.

C'est un honneur mais aussi un bonheur immense, celui de pouvoir poursuivre l'action municipale que nous avons menée mais aussi de poursuivre la relation privilégiée et sincère que j'ai tissée avec nos concitoyens comme Maire depuis un an.

Cet attachement à la qualité de la relation à l'autre me vient sans conteste de ma culture familiale qui, je vous l'ai déjà dit, demeurera à jamais le berceau de mes valeurs. J'ai la chance d'appartenir à une famille où les convictions et la solidarité sont des composantes naturelles et incontournables de toute forme d'engagement.

Je tiens à remercier en premier lieu mes parents et mes grands-parents pour m'avoir transmis ce regard d'humanité, et bien sûr Patricia, ma femme et nos trois enfants qui me témoignent chaque jour un amour sans faille.

Ils sont tous là ce soir, et c'est une grande joie pour moi.

Pour l'entourage des 33 élus qui siègent désormais dans cette assemblée, mais aussi de tous les co-listiers non élus, une campagne politique, une campagne municipale est une épreuve. Des mois de préparation, de réunions, de stress aussi, au nom d'un engagement noble : celui de présider au devenir d'une ville et de ses habitants.

C'est pourquoi au nom de tous les élus de Conseil Municipal je veux saluer le mérite et remercier toutes les familles et amis qui ont soutenu chacun d'entre nous dans cette aventure.

La victoire dès le premier tour de la liste « Saverne l'Avenir en marche », nous offre certes une majorité confortable pour gouverner, mais surtout elle nous renforce dans la conviction profonde qu'aujourd'hui la gestion d'une ville doit se nourrir de perspectives et de réalités.

La majorité des électeurs savernois s'est exprimée massivement dans ce sens et je m'en réjouis. Qu'ils en soient remerciés du fond du cœur.

Le choix clair qu'ils ont exprimé dans les urnes nous oblige. J'ai conscience des espérances que nous avons fait naître. Je m'engage, avec les élus qui sont autour de moi, à tout mettre en œuvre pour être à la hauteur de ces attentes.

Mesdames et Messieurs,

Cette assemblée est très largement renouvelée et je tiens à ce que chacun y ait pleinement et véritablement sa place.

Je souhaite qu'elle soit le théâtre d'échanges constructifs, dans le respect des idées et des responsabilités de chacun.

Je veux croire à une organisation où l'orgueil de chacun céderait enfin la place à ce qu'on appelle l'intérêt général, celui précisément pour lequel les Savernois nous ont donné mandat.

De cette attitude, et j'ai envie de dire de cette union, dépendra aussi l'image et la crédibilité de Saverne au sein de l'Intercommunalité et plus largement dans notre territoire.

Vendredi prochain, nous désignerons les représentants des trois listes dans les différentes commissions. Je souhaite que ces instances de travail soient ouvertes et collégiales.

Dans un contexte national et international de crise, notre tâche revêt des formes multiples et ne doit pas laisser place à des querelles politiciennes inutiles.

Dans ce sens, je veux croire que nous ouvrons ce soir la voie d'une nouvelle ère que les Savernois souhaitent largement.

Ensemble, et pour tous les Savernois, mettons nous au travail, nous devons Protéger, Rassembler et Construire à Saverne, qui est et restera la ville de ceux qui l'aiment !

Je vous remercie ».

4. Fixation du nombre d'adjoints.

M. LEYENBERGER donne lecture **de l'article L 2122-2** du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.* »

Il propose au Conseil Municipal de fixer le nombre de postes d'adjoints au Maire à qui il confiera une délégation de fonction à 9.

Les délégations de fonction et de signature feront l'objet d'un arrêté du Maire à l'issue de l'élection des adjoints.

Il propose d'effectuer le vote sur ce point à main levée.

Aucune objection n'est émise.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de fixer à 9 le nombre d'adjoints au Maire.

5. Election des adjoints au Maire.

M. LEYENBERGER donne ensuite lecture de l'article L 2122-7-2 du CGCT qui dispose que : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus **au scrutin de liste à la majorité absolue**, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Il sollicite la candidature de la ou des listes. Au besoin, il propose un délai de 15 minutes pour déposer les listes et organiser matériellement les documents du scrutin.

Une seule liste est déposée par M. Laurent BURCKEL. Elle est constituée comme suit :

- 1^{er} Adjoint : M. Laurent BURCKEL
- 2^{ème} Adjointe : Mme Béatrice STEFANIUK
- 3^{ème} Adjoint : M. Pascal JAN
- 4^{ème} Adjointe : Mme Christine ESTEVES
- 5^{ème} Adjoint : M. François SCHAEFFER
- 6^{ème} Adjointe : Mme Eliane KREMER
- 7^{ème} Adjoint : M. Dominique DUPIN
- 8^{ème} Adjointe : Mme Françoise BATZENSCHLAGER
- 9^{ème} Adjoint : M. Jean-Claude BUFFA

Le bureau est composé de deux assesseurs au moins en plus du Maire.

Les assesseurs désignés sont :

1. M. John JOHNSON
2. Mme Céline PENSALFINI-RAMSPACHER

Le secret du vote est assuré par un passage de chaque conseiller après appel de son nom dans le bureau voisin de la salle du Conseil Municipal qui sert d'isoloir.

Une enveloppe de scrutin et un bulletin de vote est mis à disposition de chaque conseiller municipal.

Seront élus adjoints, les conseillers municipaux figurant sur la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages. L'ordre du tableau des adjoints est celui de présentation sur la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages.

Une urne transparente est déposée dans la salle de réunion et après décompte des enveloppes de scrutin, il est procédé au dépouillement.

Résultats du vote comme :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants:	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	6
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	27
e. Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

LISTE	Suffrages en chiffres
Laurent BURCKEL	27

M. LEYENBERGER remet l'écharpe d'adjoint au maire à chaque adjoint élu.

M. LEYENBERGER cède la parole à M. John JOHNSON qui intervient au nom du groupe « Saverne Naturellement »

« J'ai été désigné en tant que porte-parole du Groupe puisque je suis le plus jeune de notre groupe. Il est fair-play dans toute compétition, qu'elle soit sportive ou autre, de féliciter le vainqueur, les vainqueurs en l'occurrence. Je félicite au nom du groupe « Saverne Naturellement » la liste « Saverne l'avenir en marche ».

Je souhaite également féliciter la liste « Saverne en Transition » pour l'excellent score qu'ils ont réussi.

J'espère que nous pourrons travailler durant ces 6 ans, nous l'opposition, de façon cordiale au sein de ce Conseil Municipal ».

M. LEYENBERGER remercie M. JOHNSON et donne la parole à M. LOUCHE du groupe « Saverne en Transition »

« Je souhaite aussi féliciter Stéphane et les adjoints pour la charge qu'ils ont accepté. Nous sommes honorés, Céline et moi, d'avoir été élus et de siéger dans cette assemblée.

Nous avons conscience que cette élection nous engage. A chaque fois que possible nous apporterons nos compétences à cette assemblée et à la vie de la commune. Nous avons une ligne politique qui est différente donc, quand nous serons en désaccord, nous essayerons de faire preuve le plus possible de pédagogie. En effet, ces élections ont montré une participation qui n'avait rien d'exceptionnel à Saverne et je pense qu'il est de notre devoir à tous de pouvoir travailler, d'œuvrer pour qu'il y ait le maximum de confiance, de pédagogie par rapport à nos actions pour que au niveau de Saverne la participation soit maximum ».

M. LEYENBERGER remercie M. LOUCHE pour son intervention et clôt la séance.

M. LEYENBERGER

M. BURCKEL

Mme STEFANIUK

M. JAN

Mme ESTEVES

M. SCHAEFFER

Mme KREMER

M. DUPIN

Mme BATZENSCHLAGER

M. BUFFA

Mme MORTZ

Mme RITTER

Mme DUMOULIN

M. OURY

M. ZUBER

Mme SCHEFFLER-KLEIN

M. ORTSCHAIT

M. KLEIN

Mme OBERLE

Mme JUNG

Mme NEU-FABER

M. KILHOFFER

Mme PUEYO

M. KREMER

M. CELIK

Mme EL OLM I

M. BOHN

Mme BATAILLE

Mme DIETRICH

M. HAEMMERLIN

M. JOHNSON

M. LOUCHE

Mme PENSALFINI